

Mentions légales

1. Éditeur du site

Le présent site internet, accessible à l'adresse :

<https://www.luxe-freelance.com/> ,

est édité par :

Luxe Freelance,

au capital de 1 €,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 893 854 976 R.C.S.
Nanterre,

dont le siège social est situé à :

66 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

Adresse e-mail : contact@luxe-freelance.com

2. Hébergeur

Le site est hébergé par :

OVH SAS

Société par actions simplifiée au capital de 10 174 560 €

RCS Lille Métropole 424 761 419 00045

Code APE 6311Z

Siège social : 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France

Téléphone : 1007 (numéro gratuit depuis une ligne fixe en France)

Site web : <https://www.ovh.com>

3. Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu présent sur le site, incluant, de manière non limitative, les textes, images, graphismes, logos, icônes, sons, vidéos, logiciels et codes sources, est la propriété exclusive de Luxe Freelance, sauf mention contraire.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation totale ou partielle du contenu du site, par quelque moyen ou procédé que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de Luxe Freelance.

4. Données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser votre demande à :

contact@lux-freelance.com

Vos données ne sont jamais vendues ni transmises à des tiers sans votre consentement.

5. Limitation de responsabilité

Luxe Freelance ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'accès ou de l'utilisation du site, y compris l'inaccessibilité, les pertes de données ou la présence de virus.

6. Droit applicable

Le présent site et ses mentions légales sont soumis au droit français.

En cas de litige, et à défaut de solution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de Nanterre.